CONDITIONS :

... PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. ...abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra ... son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours ... l'expiration du semestre courant.

...avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à l'une piastre par carré de chaque langue pour la ...re insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

...avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, ...bliés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux ... auront envoyés.

...prend des abonnemens à l'année, pour publier les ...s prix raisonnables.

...abonnement pour la campagne ne sera reçu à ...qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ...nement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent ...affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la ...

POUR LOUISVILLE et CINCINNATTI.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu, pour ... de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à

TOURNE et BECKWITH,

6 déc rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.

BATEAUX DE REMORQUE.

Le POST-BOY, capitaine Davis.

Le PILOT, capitaine Riddle.

Le CALEDONIA, capitaine ...

...soussigné a transporté son bureau des bateaux à ... de touage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée.

nov—d WM. FITZ, Jr.

AVIS AUX HABITANTS.

Le bateau à vapeur paquebot AMULET, capit. Busham, fait des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Pointe à la Hache, s'arrêtant à toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici ... mardis et samedis, à 10 heures du matin, et de la ... la Hache tous les lundis et Jeudis à 7 heures du ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

WM. FITZ, Jr., rue de la Levée, No. 92

N. B. La place d'embarcation de l'Amulet est au pre..., free port, faubourg Marigny ; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs ... frêt avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet ... chaque voyage, prendre sur une habitation cent ... de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en ... s'il est prévenu d'avance. 29 nov—d

POUR LA MOBILE.

La fine voilière goëlette TRIUMPH, capit. ...tuart, est prête à prendre un chargement demain, ...et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,

déc 28 et 29, Nouvelle-Levée.

A FRETER.

Le fin voilier navire GULNOND, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Watts, du port de 325 tonneaux. S'adresser à

TIERNAN, CUDDY & Co,

déc encoig. Gravier et Tchoupitoulas.

A FRETER.

Le fin voilier, navire ULYSSES, construit en chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, portant environ 1150 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, ou à

HARRISON, BROWN & Co,

déc rue Royale, No. 117

POUR LE HAVRE.

Le navire NATCHEZ, capitaine White, de première classe, doublé et chevillé; partira sous peu pour le d..., et peut prendre 400 balles de coton. Pour fret d...uelles, ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagemens, s'adresser à

I. OGDEN & Co.

30 nov rue du Canal, No. 72

POUR LIVERPOOL—Le navire A. I. NEW-ORLEANS, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

27 nov LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

Le navire la CECILIA, capitaine Angaud, partira vers le 8 décembre. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à

nov J. MAGER.

POUR LE HAVRE.

Le navire SALEM, capitaine Destebecho, partira du 1er., au 5 décembre. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à

nov J. MAGER.

A VENDRE.

Le pilot boat BLOOMING YOUTH, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,

nov—3 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. I. ST.-PAUL, capitaine Woodbury, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à

nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier GIRARD, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,

nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La goëlette fine voilière LEONARD, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ... et toute prête à mettre en mer; s'adresser à bord en face ...e St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co,

nov rue Royale, No. 117

LÉGION DE LA LOUISIANE,

NOUVELLE-ORLEANS, 22 NOVEMBRE 1833.

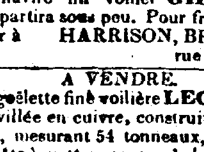

LA Légion de la Louisiane prendra les armes dimanche 22 décembre, à 9 heures précises du matin, et se réunira ... la place d'armes, pour être passée en revue par le commandant en chef, et célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille du 23 décembre 1814, jour auquel se rattachent ... glorieux souvenirs pour la Louisiane.

Les sous-officiers et soldats devront se munir chacun de ... cartouches à poudre. Une inspection rigide sera ... des fusils et des gibernes par les officiers des compagnies.

L'artillerie se pourvoira de trente gargousses par chaque pièce de canon.

Les officiers commandant les compagnies devront fournir sur les lieux un état exact de la force et de l'armement de leurs compagnies.

Les officiers commandant les compagnies devront envoyer des escouades de corvée pour fermer la grille et en garder les portes une demi heure avant l'heure fixée pour la revue.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché,

27 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orleans,
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1833.

CETTE banque tire des Checks sur New-York au pair. 22 nov WM. G. HEWES, président.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS *ET AUX AMATEURS DE FLEURS.*

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov.—6m

A VENDRE par les soussignés, 42 boucauts Sucre première qualité en débarquement du bateau la Vengeance, vis-à-vis le ferry.

25 nov THEOD. NICOLET & CO.

Magasin d'articles nouveaux de Paris,
RUE DE CHARTRES, No. 182.

ALEXANDRE PAYA, arrivé depuis peu de jours de Paris, offre à vendre à des prix modérés, les articles suivans, savoir :

Un très bel assortiment de librairie, parfumerie, bijouterie, lithographies, sujets gracieux, batailles et tableaux à l'huile, nécessaires de dames et pour hommes, Cartonnages pour étrennes, palatines, ..., manteaux de dames, ... de fantaisie, mouchoirs en batiste et foulards des Indes; parapluies [illegible] ombrelles, cannes à poignards, à épées et autres [illegible] ustensiles de chasse, jolis pistolets de poche [illegible] aux-poignards et poignards à gaine; coutellerie [illegible] peaux de soie première qualité et ... gants divers, cravattes noires, cols de ... en toile et en perkale, porte-feuilles, ... étuis à cigarres, bretelles, briquets de poche, flambeaux, papiers à lettre fin et articles de ... un grand nombre d'objets de fantaisie.

Liqueurs fines de Marie Brizard et Roger, de Bordeaux, ... et graines pour oiseaux. 2 déc—1 ☞

...NTS NATURELLES.—Le soussigné ayant ... un grand assortiment de dents naturelles, de choix ... offre d'en poser à ceux auxquels il en manque, ... feront les mêmes fonctions que les naturelles.

28 nov R. PLOUGH, Dentiste, rue de Chartres, No ...

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je par les présentes certifie que ce 28 novembre 1833, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire de *Annette Médina* contre *Félix Boyer*, son mari, dans les termes et signes suivans :

Les jurés assermentés pour prendre connaissance de cette affaire, après avoir entendu le témoignage des témoins et les argumens des avocats, se sont retirés pour délibérer et après une très courte absence sont rentrés et ont donné le verdict suivant : "verdict en fa... de la demanderesse Annette Médina Boyer. Nou... (signé) Nath. M. Riker". Sur motio... avocat de la demanderesse, et la cour ... la légalité et exactitude du verdict, il ... et décrété que jugement soit entré ... que les parties soient séparées de corps ... deur.

Nouvelle-Orléans, 6 ... 1833.

Signé CH... MAURIAN, juge.

En foi de quoi j'ai ci-d...osé ma signature et fixé le sceau de la dite cour, ... ville de la Nouvelle-Orléans, le 7 décembre de l'année de notre Seigneur ... et la 58ème. de l'indépendance des Etats-Unis.

12 déc FRED. BUISSON, gr...

COUR DES PREUVES—*Paroisse Jefferson.*—Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de feu Balthazar Dusuau, ayant remis au greffe de cette cour un compte de son administration de la succession du dit B. Dusuau, avis est donné à tous c... cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jo...sons, s'il en existe, pour lesquelles ce compte ... homologué.

9 déc J. DUGUE, juge.

PAR... JEFFERSON.
C... PREUVES.

AVIS est donné aux créanciers de la succession de feu J. B. Monseier, et aux autres personnes intéressées, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte supplémentaire de distribution remis au greffe de cette cour par l'administrateur de ladite succession, ne serait pas homologué.

9 déc F. DUGUE, juge

BARRAUD, Coiffeur de Paris, élève de Mariton, Coiffeur de la maison du roi, fabricant de péruques, faux toupets, frisettes de toutes espèces, fait les coiffures dans les goûts les plus nouveaux, il s'empressera de se rendre chez les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. On trouvera chez lui un très bel assortiment de parfumerie fine et très fraiche, gants de toutes espèces, fleurs artificielles, boîtes à ouvrages, &c.

Les personnes qui désireront prendre des leçons de coiffure pourront s'adresser à lui, il promet de montrer parfaitement et en très peu de temps. Sa demeure est rue Royale, No. 185. 10 déc—5,fs

ROLIN, Professeur de musique et de danse, élève des premiers musiciens et danseurs de France, emploiera tout son zèle et ses talents à montrer les élèves qui voudront bien s'adresser à lui ; il donne des leçons de violon, guitarre, flageollet, etc ; il démontrera les pas les plus nouveaux, et qui ajoute beaucoup à la grâce des danseurs. Jouant parfaitement la contredance, il se rendra dans les soirées ou on le fera demander. Sa demeure est rue Royale, No. 185, chez M. Barraud, coiffeur.

10 déc—5,fs

A VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux, libraire, rue Toulouse, No. 80.

Un grand assortiment de papiers peints et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins ; Velours d'Utrecht, franges de soie pour meubles; assortiment de fusils à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et objets de fantaisies pour dames, cols, et portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, 1ère qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, pendules et montres de choix, cartons de bureaux et queux de billards, à bon marché.

Monsieur Frémauq prévient de nouveau qu'indépendamment de son cabinet de lecture composé au moins de 7,000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1200 volumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre, ainsi qu'une collection de Manuels de différents états, Traités de Songe, &c.

3 déc—15 V. HEBERT & FREMAUX.

AVIS.—Attendu que John B. Barham s'est adressé à moi pour faire annuler un cautionnement de trois mille piastres, souscrit par lui, le 16e. jour de mars 1833, comme shérif de la paroisse St. Tammany, conjointement avec Renes Baham et David B. Morgan ses cautions.

La présente, a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication, s'ils en ont, à ce que le dit cautionnement ne soit radié et annulé.

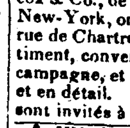

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 18e. jour de novembre mille-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.

Par le gouverneur A. B. ROMAN.

GEORGE EUSTIS, Secrétaire-d'Etat. 19 nov—30

AVIS.—JOHN WILLCOX & JACOB S. BAKER Ayant formé une société sous la raison de J. Willcox & Co., de la Nouvelle-Orléans, et Willcox & Baker, à New-York, ont ouvert un magasin d'habillemens dans la rue de Chartres, No 5, où ils en tiendront un grand assortiment, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, et qu'ils vendront à des prix modérés, en gros et en détail. Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir les voir. 15 nov—1 m

AVIS A CEUX QUI ONT PERDU LEUR BOURSE—Trouvés dans une des rues de cette ville, deux billets de banque, qui seront remis à quiconque prouvera en être le propriétaire et payera les frais du présent avertissement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 23 nov ☞

COUR DE DISTRICT—Samedi, 7 décembre 1833—Dans l'affaire de *Ferdinand Percy et autres* contre *Laurent Millaudon et Al.*—Sur motion de Alfred Hennen, avocat pour les plaintiffs. Il est ordonné par la cour, que les parties plaintiffs et défendants ; actionnaires de la ci-devant Banque des Habitans, déduiront leurs raisons d'opposition, s'ils en ont, avant le 2nd. lundi de janvier prochain 1834, à ce que le tableau de distribution de certains fonds qui ont été réservés par le jugement de la Cour Suprême pour être payés aux différents créanciers; ainsi qu'il parait par le tableau de distribution déposé au greffe dans cette affaire le 8 juin dernier, ne soit pas homologué et les fonds payés en conséquence. Et il est de plus ordonné que toutes les personnes ayant des billets de la ci-devant Banque des Habitans les produiront en cour avant le dit 2nd lundi de janvier, et il est de plus ordonné qu'avis du présent ordre sera donné en le publiant dans deux des gazettes imprimées à la Nouvelle-Orléans, dans les langues anglaise et française, au moins 10 fois avant le dit 2ème. lundi de janvier procnain.

Extrait des minutes.

9 déc—15 (signé) H. FARRIE, dép. gréf.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'à dater du 20 courant, on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Jirod, *Café au lait, à l'eau, Chocolat, ...simple, Bavaroise au chocolat, Bishop, &c.* Le tout servi à l'instar des meilleures maisons de Paris.

13 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseille à vendre par JULES LE BLANC,

25 nov rue Royale, No. 103

30000 GALLONS de Melasse, à vendre par

7 déc BLANC & BRUGIER.

A vendre pour cause de départ.

UNE mulâtresse nommée VICTORINE, âgée de 28 ans; fine blanchisseuse, bonne repasseuse et cuisinière, créole du pays, avec ces quatre enfants, savoir : Emilie, griffonne âgée de 11 ans, domestique de maison; Rosa, do. de. de 9 ans; William, do. de. de 6 ans; Célestine, âgée de 13 mois; Salie, négresse américaine, âgée de 15 ans; depuis fort longtemps dans le pays, domestique de maison. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies.

CHS. HATREL,

11 déc rue de Chartres, No. 128

LES soussignés vient de recevoir de New-York et de Philadelphie, une partie de bottes de 1ère. qualité en peau de veau et maroquin avec un nouvel assortiment de bottes de buffle et veau marin, cousues et chevillées, lesquelles seront vendues par douzaines ou par paires et à meilleur marché que dans tout autre magasin de la Nouvelle-Orléans, par AYER & CO,

Rue de la Vieille-Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 11 déc

AVIS D'EXECUTEURS TESTAMENTAIRES.

LES soussignés exécuteurs testamentaires des dernières volontés et testament de Saml. Livermore, décédé, prient ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de les présenter à un des soussignés pour être liquidées et ceux qui doivent à la dite succession de vouloir bien régler leurs comptes. THOMAS HADEN,

27 nov—18 I. OGDEN.

CHEVAL PERDU OU VOLE.

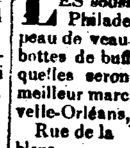

Dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, est disparu de chez le soussigné, un cheval bai ayant une petite étoile blanche au front et une petite marque au pied gauche de derrière ; le dit cheval est ferré au deux pieds de devant, il est en outre joli et très bien fait.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui ramènera le dit cheval ou qui donnera des renseignements de manière à le trouver.

Paroisse St. Jean Baptiste, ce 22 Novembre 1833.

23 nov—3psl ☞ AUGUSTE MADER, Fils.

Ouvrage de Médecine en anglais, à bon marché.

PRATIQUE moderne de médecine, démontrant les caractères, causes, symptômes, pronostics, apparences morbides et méthode perfectionnée de traiter les maladies de tous les climats, par Robert Th..., docteur en médecine de Salisbury, en Angleterre—A... de la 5me. et dernière édition, par Wm. Currie et D... Condie, médecins de Philadelphie; nouvellement reçu et à vendre par Wm. McKEAN,

6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

SAVON DE WINDSOR, reçu et à vendre par TIERNAN, CUDDY & Co.

6 déc ...oin Gravier et Tchoupitoulas.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Mme. Vve. Rouzan vs. James Flood.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseillé de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente, le lundi 23 décembre, à midi, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un cheval et une charrette. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

12 déc B. BEAUREGARD, Marshal.

R. Suddeth vs. capitaine Blair, bateau à vapeur Pearl-River et propriétaires, Jared Farmun vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par ... G. Préval, juge conseiller de la cour de ..., j'exp... en vente, jeudi, 9 janvier, à midi, au café Hewlett, ...ignure Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Pea...ver, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisis dans l'a...re ci-dessus.

10 déc B. BEAUREGARD, marshal

Shepherd et Ireland, exécuteur testamentaires de feu W. H. Ireland vs. Breuf.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 27 décembre, à midi, à la Bourse, la mulâtresse nommée Nancy, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Ceci étant la ... dernière criée, elle sera vendue au plus offrant ...chérisseur, à un crédit de 12 mois, avec un ... cent, du jour de la vente ; l'achateur de... billet endossé à satisfaction et hypothèque ... paiement, conformément à l'ac... amend... qui organisent les cours de cet Etat, et pour d'au...

12 déc ...BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ... adressé par l'hon. Cour de Paroisse, po... d'Orléans, dans l'affaire de J. Ogilvy ... j'exposerai en vente publique, mardi, 17 ... de l'après-midi, sous le principal, ...tenant à la dite faillite, contenant en 46 ... pipe d'eau-de-vie, 1 pipe de genièvre; 1 pipe de ... thé en boites, chandelles, chocolat, savon, 4 sacs ... et divers autres articles provenant du magasin de comestibles, du dit insolvable, le tout en ma possession en exécution d'un ordre de fieri facias dans l'affaire de Puech & Bein vs. J. Ogilvy, d'un ordre de saisie provisoire dans l'affaire de Pontalba vs. Ogilvy, et d'un ordre de saisie-arrêt dans l'affaire de Levy & Whiting vs. J. Ogilvy, lancés par l'hon. Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, exécutés avant la faillitte du dit J. Ogilvy.

Conditions de la vente : Comptant.

7 déc ☞ BEAUREGARD, mashal

Rene Gameuse agent de J. Deloise vs. Fortuné.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 18 décembre à 4 heures, au principal, 1 bois de lit, 2 tables, 2 miroirs, 2 tableaux, 3 chaises, 1 ombrelle, saisis dans l'affaire ci-dessus. B. BEAUREGARD, marshal

J. Zebriska et autres vs. G. Morrison.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 18 décembre, à midi, à l'encoignure des rues de Chartres & St. Louis, 3 chevaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

9 déc B. BEAUREGARD, marshal

Baptiste Beaulieu et Joseph Rechou vs. Michel Santiago, P. S. Dubourg vs. le même.

EN vertu de deux writs de plurius fieri facias à moi adressés par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 4 janvier prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, une maison en bois, située dans la rue Richard, entre les rues Pacannier et St. Jean Baptiste, dans le faubourg Lacourse, ladite maison ayant 49 pieds de face, sur 32 et demi de profondeur, saisie dans lesdites affaires.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur à un crédit de 12 mois avec un intérêt de 6 pour cent à compter du jour de la vente ; l'acquéreur donnera son billet avec sécurité sur la propriété jusqu'à parfait paiement, d'après l'acte, pour amender les divers actes, passés pour organiser les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

5 déc B. BEAUREGARD, marshal

John Moury vs. capitaine Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires, Thos. Standley vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 20 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublemens, saisi pour satisfaire un privilège sur le dit bateau.

Cette criée étant la seconde et dernière, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur à un crédit de 12 mois avec un intérêt de 5 pour cent à compter du jour de la vente; l'acquéreur donnera son billet avec sécurité sur le bateau jusqu'à parfait paiement, d'après l'acte, pour amender les divers actes, passés pour organiser les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

25 déc B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 30 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, un certain lot de terre, situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. 4, dans l'ilet No. 118, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, et aussi, le même jour, le nègre nommé Suzan, saisis à la poursuite de Jean Bounin et A. Dray.

26 nov B. BEAUREGARD, marshal

John Thompson vs. le bateau à vapeur Plough Boy, capitaine Blair, et propriétaires, H Henderson, vs. le même, J Scanson vs. do. J Nunito vs. do. J Gibson vs. do. J Kelley vs. do. J Risey vs. do. J Farnum vs. do. J P Mington vs. do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Blough Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire cidessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

D. Abbott vs. Capitaine Hunter, le bateau à vapeur Hylander et propriétaires; R Leary vs. le même, C Sponster vs. do. J M Sawyer vs. do. Mme. Brown vs. do. F Johnston vs. do. H Gruner vs. do. S Reed vs. do. W Robinson vs. do. M Willis vs. do. Jh Hunters vs. do. Jh Jamin vs. do. Willington vs. do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 21 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire cidessus.

20 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 285, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chaque, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis

14 nov B. BEAUREGARD, marshal

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont transporté leur bureau de courtage au numéro 161, rue de Chartres, en face de M. Petitpain, et offrent à vendre à l'amiable, les propriétés ci-après :

Une superbe propriété située dans le carré de la ville, le terrain mesure 40 pieds environ de face sur une profondeur de 150 pieds, et comporte trois locations, en briques.

Une autre propriété située rue de l'Hôpital, entre Royale et Condé, le terrain mesure 45 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur 40 pieds de profondeur. Les bâtisses sont en briques.

Une maison située au faubourg Tremé continuation de la rue St.-Anne, entre les rues Marais et Villaré, presqu'en face de la nouvelle prison; le terrain mesure 30 pieds de face sur 120 de profondeur. La maison est en bois.

Une autre maison en bois, bâtie sur un terrain de 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, situé au faubourg Marigny, rue d'Amour entre les rues de l'Union et des Français, No. 152.

Une propriété située au faubourg de l'Annonciation, le terrain mesure 52 pieds de face à la rue des Pacanniers sur une profondeur de 120 pieds (mesure américaine) entre les rues Richard et St. Jean Baptiste. La maison est en bois et se compose de 3 appartements, galerie, cabinets, &c. LAROCHE & GAUTIER, courtiers.

4 décembre rue de Chartres, No. 16.

GALLERIE STAFFORD.

CATALOGUE de la collection de tableaux du très noble marquis de Stratford, à Cleveland House, à Londres, contenant une gravure de chaque tableau et accompagnée d'une notice historique et biographique en anglais et en français, par John Young; nouvellement reçue et à vendre par Wm. McKEAN,

6 déc encoignure des rues du Camp et de la Commune.

MUNCH & COMP.,
Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,
PLOMBIERS, POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Teinturerie, Papéterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtisses, tels que Couvertures en cuivre d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils ... aussi avec du zinc et ferblanc ; ils font et posent les ... et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font ... sent des Pompes de toutes les dimensions demandées ... font l'étamage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle presse à coton sur la Levée. 29 juillet—94

CAFE DE LA HAVANE, CIGARRES, CONFITURES—135 sacs bon café ; 40 mille cigarres, un assortiment de confitures, reçus par les bricks Sol de Puntales et Mistico San Antonio, à vendre par

6 déc M. S. CUCLLLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Pierre Huchet Kernion contre ses créanciers.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 16 novembre 1833, j'exposerai en vente le 21 décembre prochain, 1833, à la Bourse de Hewlett, au coin de la rue de Chartres et St. Louis, à midi, savoir :

1°. FANNY, négresse âgée d'environ 17 ans, déhanchée.
2°. ELSY, do. do. do. 20 ans, avec son enfant, âgé de 22 mois.
3° DINAH, do. do. do. 27 ans.
4° SUCKY alias SUSANNE, do. 29 ans.
5° SIMOND alias SAM, nègre âgé d'environ 17 ans.
6° JOHN, âgé d'environ 34 ans.
7° Le cinquième d'un morceau de TERRE, situé dans la paroisse St. Martin, aux Attakapas, sur la rive gauche du bayou Têche, mesurant dix arpents face audit Bayou, sur une première profondeur de 40 arpents ; et de là, la dite terre mesure en face 50 arpents sur une seconde profondeur de 75 arpents et plus ; bornée d'un côté par les propriétés de MM. J. Déjan & Martin Duralde, et de l'autre côté par celles de MM. A. Néraud et autres.

La négresse *Fanny* sera vendue comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement ; les dits billets porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'au paiement.

Il sera aussi vendu pour du comptant, le même jour, à 9 heures du matin, dans la rue des Remparts, encoignure de la rue du Quartier, les articles suivants :

Un CABRIOLET avec ses harnois; un MULET, une VACHE et des MEUBLES.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 nov—10,2ps

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 21 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 15 novembre, les biens ci-après dépendant de la succession de feu Louise Lauranti, veuve Polinario Cienfugo.

UN LOT DE TERRE situé en cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Ursulines, des Remparts, de l'Hôpital et Bourgogne, ayant de 20 à 22 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 120 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une MAISON briquetée entre poteaux, divisée en deux appartemens, une galerie, un cabinet, et dans la cour une cuisine en bois en mauvais état.

Une esclave nommée THERESE, âgée d'environ 45 ans.

Conditions :—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois pour la propriété ; et un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois pour l'esclave : le tout en billets endossés à satisfaction hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Louis T. Caire, notaire public. 20 nov—12,2ps

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse et ville d'Orléans, il sera vendu, le 19 décembre prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés et esclaves, provenant de la succession de Juan Puech, savoir :

1°. Un LOT DE TERRE, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant environ 40 pieds de face à la rue Dauphine, sur 90 pieds face à la rue St. Louis, sur lequel se trouvent construits une maison à 4 appartemens et gallerie, une cuisine en bois dans la cour, et ses dépendances.

2°. Un LOT DE TERRE, situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Dauphine, Bourgogne et Toulouse, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur 70 pieds de face à la rue St. Louis, ensemble quelques bâtisses en bois et en mauvais état qui se trouvent dessus.

3°. Un LOT DE TERRE, situé rue de l'Hôpital, dans l'ilet renfermé par les rues de l'Hôpital, Bourgogne, du Quartier et Remparts, ayant 23 pieds 6 pouces environ de face à la rue de l'Hôpital, sur 75 pieds de profondeur; sur lequel se trouvent une maison en bois de 4 appartemens, une cuisine aussi en bois et d'autres dépendances.

4°. Un LOT DE TERRE, situé rue du Quartier dans l'ilet renfermé par les rues du Quartier, Royale, de l'Hôpital et Bourbon, ayant 49 pieds environ de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, sur lequel se trouvent une maison en briques, de 6 appartemens, une cuisine aussi en briques et d'autres dépendances.

5° Trois LOTS DE TERRE, situés à l'encoignure des rues Marigny et Moreau, avec les bâtisses et dépendances, conformément au plan exposé à la Bourse.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse âgée de 17 ans, un peu blanchisseuse.

ROSALIE, négresse âgée de 40 ans, cuisinière et blanchisseuse.

JAMES, nègre âgé d'environ 50 ans, un peu charretier.

Conditions : 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 14 nov—12 2ps

☞Les actes de vente seront passés pardevant L. T Caire, not. public, aux frais des acquéreurs.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 23 décembre, 1833, à midi, à la Bourse, Hewlett, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, pour compte de la succession de feue Antoinette Chevalier Doriocourt, les esclaves, habitation et actions ci-après, savoir :

ESCLAVES.

1° AUGUSTE, nègre âgé d'environ 20 ans.
2° MARTIN, mulâtre âgé d'environ 60 ans, ayant une hernie.
3° HENRY, mulâtre d'environ 25 ans.
4° FANNY, âgé d'environ 24 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse avec ses quatre enfans, nommés Philogène, mulâtre de 8 ans, Henry mulâtre de 8 ans, Philippe, griffe de 3 ans et Eliza griffonne âgée de 2 ans.

HABITATION.

5° Une HABITATION située à gentilly, à environ deux lieues et un quart, de la Nouvelle-Orléans, mesurant 15 arpents de face, sur chaque côté du chemin de gentilly, sur 20 arpents de profondeur de chaque côté du dit chemin ; ensemble les édifices y construits.

6°. Plus : 69 ACTIONS de la Banque de l'Union.

Conditions de la vente : Les esclaves seront vendus à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement

L'Habitation et les actions seront vendues ensemble aux termes et conditions qui suivent savoir : 1° L'acquéreur s'obligera au paiement d'une somme de $1377,50 cents montant auquel se trouvera réduit (le premier décembre prochain) un prêt de $1450, obtenu par le défunt, de la Banque de l'Union, (le dit paiement devant se faire aux termes fixés par les réglements de la dite Banque.) 2°. L'acquéreur s'obligera en outre au paiement d'un autre prêt de la somme de $1900 qui doit être aux héritiers du défunt par la dite banque ; 3°. L'acquéreur devra rembourser aux dits héritiers, les intérêts sur la dite somme de $1377,50 cents, du jour de la vente jusqu'au premier décembre 1834, à raison de 7 pour cent par an ; 4° L'acquéreur remboursera en outre aux dits héritiers, les intérêts (aux même taux que dessus) sur la dite somme de $1900, montant du prêt qui doit être fait aux dits héritiers; les dits intérêts à rembourser devant compter du jour de la vente jusqu'à l'époque à laquelle l'obligation ou bond à fournir pour le dit prêt, sera faite payable.

N. B. Le remboursement des intérêts sur les deux sommes qui précèdent est exigé au comptant, en raison de ce que les héritiers les auront payés d'avance pour une année conformément aux règlements de la dite Banque, avant le jour de la vente.

5° L'acquéreur devra fournir à la Banque de l'Union telles sûretés additionnelles qu'elle pourrait exiger, pour garantie des dites 69 actions et des deux prêts sus-mentionnés, en raison de ce que les héritiers se proposent de demander à la Banque main-levée de l'hypothèque qui pèse sur les esclaves hypothéqués avec la dite habitation.

6° La balance du prix de l'adjudication sera payable en trois termes égaux, à 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant H. Pédesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs. 19 nov—11,2ps

PAROISSE JEFFERSON—*Cour des Preuves*—Lundi, le 30 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera exposé en vente publique, à la porte de la salle de la Cour des Preuves de cette paroisse, en la ville de Lafayette, par le soussigné juge de la dite cour, en vertu d'un ordre par lui donné en date du 25 courant, les propriétés mobiliaires et immobiliaires de feue Marie Bacchus, consistant en quelques vieux meubles, quelques vaches et veaux et en une HABITATION, située sur la rive droite du fleuve, à 10 milles environ au-dessus de la Nouvelle-Orléans, ayant un arpent de face et 40 de profondeur, bornée en haut par la propriété de M. G. A. Waggaman, et au-dessous par celle d'Honoré Bacchus.

Conditions : Les objets comptant, l'habitation payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

28 nov—3 F. DUGUE, juge

A VENDRE—160 caisses Tabac de 1ère. qualité Natchitoches en carrottes de 5 et 10 livres; 100 paniers Vin de Champagne, supérieur; 80 caisses vin rouge de Bordeaux, quelques barriques Vin do. S'adresser à

P. DUBERTRAND,

10 déc rue St. Louis, un peu plus bas que Royale.

AVIS—Le soussigné ayant une très vaste savane (ou prairie,) parfaitement close, offre de prendre en pension soit au mois ou à l'année, tout espèce d'animaux. Pour les conditions, s'adresser à M. J. Arrowsmith, rue du Camp, ou à G. DUREL,

7 déc—10 Bayou St. Jean, rive gauche.

R. BEEBE—Fera vendre par Hewlett et Bright, à l'encan, à la Bourse, mercredi, 18 courant, à midi, le reste de son atelier, consistant en 40 esclaves, ils sont presque tous bien pris, et bien portants, et acclimatés; ayant été employés à la briqueterie du propriétaire ci-dessus, depuis cinq ans. Conditions : un an de crédit. Pour d'autres particularités on renvoie aux avis qui seront publiés ... jours. 4 déc—10

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Propriétés Foncières de grande Valeur.

IL sera vendu à la Bourse Hewlett, par Hewlett & Bright, à midi, le 19 du courant, les propriétés suivantes de grande valeur, savoir :

5 Lots situés dans le faubourg Delor, dans cette ville, désignés par les Nos. 4, 5, 9, 10 et 11, bornés par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Gaiennié et Suzette, seront vendus en bloc.

No 1—Le lot No 4, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur, (mesure anglaise.)

No 2—Le lot No 5, adjoignant le lot No 4, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur.

No 3—Le lot No 9, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 127 pieds, 10 pouces et demi de profondeur.

No 5—Le lot No 10, adjoignant le No 9, mesure 24 pieds de face à la rue Gaiennié, 127 pieds, 10 pouces de profondeur.

No 5—Le lot No. 11, adjoignant le No 10, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur, Le tout conformément au plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 mars 1831, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub.

No 6—Un lot de terre situé au faubourg Delor, et désigné sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub. le 1er. avril 1831, sous le No. 8, ayant 25 pieds 10 pouces et demi face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi à la rue Gaiennié, de laquelle elle forme l'encoignure.

No 7—Tout le lot de terre situé dans le même faubourg désigné sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 mars 1831, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub. le 21 avril suivant; comme le No 6, il est situé entre les rues de la Nouvelle-Levée, Gaiennié, Tchoupitoulas et Suzette, mesurant 25 pieds 9 pouces de face à la cour de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur, (mesure anglaise.)

No 9—Tout le lot de terre, situé dans ce même faubourg et désigné sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 9 novembre 1829, et déposé au bureau de Greenburg R. Stringer, not. pub. le 12 avril 1830; comme le No 7, il est situé entre les rues de la Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Gaiennié et Suzette, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, sur 100 pieds 2 pouces et demi de profondeur, (mesure anglaise.)

Trois lots de terre situés dans le même faubourg, entre les rues de la Nouvelle-Levée, Gaiennié, Tchoupitoulas et Suzette et désignés sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 31 de mars 1831, et déposé au bureau de Wm. Christy, not. pub. dans la même année que les Nos. 12, 13 et 14; ils seront vendus en bloc.

No 9—Le lot No 12, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 120 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

No 10—Le lot No 13, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Gaiennié, sur 120 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

No 11—Le lot No 14, mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Goiennié, sur 127 pieds 10 pouces et demi, de profondeur; le tout mesure anglaise.

No 12—Tout le lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, formant l'encoignure de la Vieille Levée et Céleste, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur à la dernière.

Trois lots de terre, situés dans le faubourg Annonciation, seront vendus en bloc, savoir :

No 13—Le lot situé dans le dit faubourg, faisant partie du lot No 2, dans l'ilet No. 13, mesurant 30 pieds de face, à la rue de la Vieille Levée, entre les rues St. James et et Céleste, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)

No 14—Tout le lot, dans le même faubourg, faisant partie du lot No 3, dans l'ilet No. 12, mesurant 30 pieds de face à la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française,)

No 15—Tout le lot, situé dans le même faubourg, composé en partie par les lots No. 5 et 6, dans l'ilet No. 3, ayant mesure française, 30 pieds de face à la rue Vieille-Levee, sur 120 pieds de profondeur.

Cinq lots de terre, situés dans le faubourg Washington, au-dessus de la ville, désignés sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 avril 1833, et déposé au bureau de Theodore Seghers, not. pub. le 4 de mars de la même année que les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No. 4; ils seront vendus en bloc.

No 16—Le lot No 1 ayant, mesure anglaise, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

No 17—Le lot No 2 mesure 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

No 18—Le lot No 3 mesure 21 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.

No 19—Le lot No 4, même dimension que le No 3.

No 20—Le lot No 5, mesure 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre St Ferdinand et de la Presse, 100 pieds de face à ——, formant encoignure.

Trois lots contigus, situés dans le faubourg Marigny, désignés sur le plan audit faubourg, déposé au bureau de L. T. Caire, notaire public, par les Nos 291, 292 et 293, dans l'ilet No 34; ces lots seront vendus en bloc.

No 21—Le lot No 291, mesure 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 de profondeur.

No 22—Le lot No 292, même mesure.

No 23—Le lot No 293, même dimension.

No 24—Un lot de terre situé rue Craps, faubourg Marigny, entre les rues Champs Elysées et des Français, mesurant 30 pieds de face à la rue du Craps, sur 120 pieds de profondeur, et faisant partie du lot No 39.

Trois lots de terre situés dans la ville Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 2 Mars 1824, et déposé au bureau de Carlile Pollock, notaire public, et désignés par les Nos 7, 8 et 9, dans l'ilet No 12.

No 25—Le lot No 7, mesure 59 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, sur 120 de profondeur.

No 26—Le lot No 8 mesure 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.

No 27—Le lot No 9, même mesure.

Tout l'ilet dans ladite ville de Lafayette, désigné par le No 18, sur le même plan, situé entre les rues Laurens, Joséphine, Chênes et Jackson, contenant 12 lots qui seront vendus en bloc, savoir:

No 28—Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Laurens et Jackson, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur à la rue Laurens.

No 29—Le lot No 2, mesure 60 pieds de face à la rue Laurens, sur 149 pieds 10½ pouces de profondeur.

No 30—Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur à la rue Laurens, formant l'encoignure.

No 31—Le lot No 4 mesure 60 pieds de face à la rue de Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.

No 32—Le lot No 5, mesure 59 pieds do do de do.

No 33—Le lot No 6, mesure 90 pds de face, do do.

No 34—Le lot No 7, mesure 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur à la rue Chesnes, formant l'encoignure.

No 35—Le lot No 8, mesure 60 pieds de face à la rue Chesnes, sur 149 pieds 10½ pouces de profondeur.

No 36—Le lot No 9, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur à la rue Chenes, formant l'encoignure.

No 37—Le lot No 10, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

No 38—Le lot No 11, mesure 59 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur.

No 39—Le lot No 12 mesure 62 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

Ces dix lots, situés dans ladite ville de Lafayette, sont désignés sur le plan fait par C. F. Zimpel, ingénieur et arpenteur, sont datés du mois de Janvier 1832, qui est déposé au bureau de Wm Boswell, notaire public, par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'ilet No 29; ces terrains seront vendus en bloc.

No 40—Le lot No 1 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur à la rue Chesnut, formant l'encoignure.

No 41—Le lot No 2 adjoignant le No 1, mesure 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

No 42—Le lot No 3 adjoignant le No 2, mesure 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur.

No 43—Le lot No 4 adjoignant le No 3, mesure 31 pds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pds 10 pouces de profondeur.

No 44—Le lot No 5 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Poplar sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

No 45—Le lot No 6 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Poplar, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

No 46—Le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de face et profondeur à la rue Poplar; formant l'encoignure.

No 47—Le lot No 8 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

No 48—Le lot No 9 mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.

No 49—Le lot No 10, mesure 31 pieds 11 pouces et six lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds et 9 lignes de profondeur.

CONDITIONS :

L'acquéreur des lots Nos. 4, 5, 9, 10 et 11, au faubourg Delor, se chargera du paiement de $15000 montant des 3 billets chacun de la somme de $5000, en date du 26 mars 1833 et payable respectivement à 1, 2 et 3 ans de leur date.

La balance payable à 6 & 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur du lot No. 14, dans le faubourg Delor se chargera du paiement d'un billet de la somme de $583, 33⅓ payables le 12 avril 1834, la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois portant intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur des lots Nos. 12 et 13, dans le même faubourg se chargera du paiement d'un billet de la somme de $1060, payable le 12 avril 1834, la balance à 6 & 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois portant intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur du lot No. 7, dans le même faubourg se chargera du paiement d'un billet de la somme de $1083, 33 1-3 payable le 12 avril 1834 ; la balance payable de la manière établie plus haut en premier.

L'acquéreur du No. 6, dans le même faubourg se chargera du paiement d'un billet de la somme de $966, 66 2-3 payable le 12 avril 1834; la balance payable de la manière établie ci-dessus.

L'acquéreur du No. 8, dans le même faubourg se chargera de payer un billet de la somme de $3500 payable le 6 février 1834, la balance payable de la manière établie ci-dessus.

L'acquéreur du lot à l'encoignure des rues de la Vieille Levée et Céleste, faubourg de l'Annonciation, se chargera du paiement d'un billet de $5000 payable le 27 octobre 1837, la balance payable de la manière indiquée ci-dessus.

L'acquéreur des lots Nos. 291, 292 et 293 dans le nouveau faubourg Marigny, se chargera du paiement de deux obligations du vendeur, faites en faveur du Sheriff de cette paroisse, chacun pour la somme de $298, 50 payable respectivement le 18 février 1834 et 18 février 1835, la balance payable de la manière indiquée ci-dessus.

La portion du terrain sur la rue de Craps, faubourg Marigny, payable à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale, le billet de 12 mois devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur des lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, dans le faubourg Washington, se chargera du paiement de 3 billets chacun de la somme de $1,375, payables le 9 avril 1834, le 9 avril 1835 et le 9 avril 1836; la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, le billet de 12 mois devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an.

L'acquéreur de la partie du lot No. 2 et des parties des lots Nos. 5 et 6 et de la partie du lot No. 9, dans le faubourg de l'Annonciation, se chargera de 2 billets, chacun de la somme de $1333, 33 1-3 payables le 2 janvier 1834 et 2 janvier 1835, et la balance de la manière indiquée ci-dessus.

Les lots Nos. 7, 8 et 9, de l'ilet No. 12, dans la cité de Lafayette, payables à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale, le billet de 12 mois, portant intérêt au taux de 5 pour cent.

L'acquéreur des 10 terrains dans la cité de Lafayette, ilet No. 29, se chargera du paiement d'un billet de $1125, payable le 23 janvier 1834, la balance de la manière indiquée ci-dessus.

L'acquéreur des 12 terrains composant l'ilet No. 18, dans la cité de Lafayette, se chargera du paiement d'un billet de $1500 payable le 29 octobre 1834; la balance de la manière indiquée ci-dessus.

Tous les dits terrains ci dessus décrits seront vendus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Tous les frais de vente, d'enregistrement et de main-levée des hypothèques seront au coût des acquéreurs, et les actes de vente seront passés devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 déc

Propriété de valeur à vendre.

PAR TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, mardi 17 décembre, à midi.

1°. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 206 pieds 4 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la profondeur de 196 pieds 9 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 26 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'endroit.

Conditions : 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt à 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quels époques la livraison de lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Javier 1835 aux même taux d'intérêt.

2° Un Terrain attenant au précédent ayant 92 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, cuisines, &c.

Conditions : 15 et 24 mois de crédit, les billets portan un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, à qu'elle époque la livraison des dit lieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risque de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la presse à coton $20,000 jusqu'au 23 juin prochain et les polices seront transférées à l'acquéreurs.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, sera exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 59 et 69

Conditions : 4 mois de crédit.

De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :

4°. *Phillis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et soigneuse d'enfants, Nancy, négritte de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Amélia, âgée de 6 ans.
5°. *Sally*, domestique de maison, âgée de 15 ans.
6°. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.
7°. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.
8°. *Michael*, ingénieur, levier et pressier.
9°. *Willis*, pressier, charretier et domestique de maison.
10°. *Paul*, pressier et charretier.
11°. *Billy*, pressier.
12°. *Kitt*, chauffeur et charretier.
13°. *Goodman*, chauffeur et charretier.
14°. *Charles*, pressier et ouvrier.
15°. *Ace*, chauffeur pressier et ouvrier.
16°. *Joe*, palfrenier. 17°. *Tom*, chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves : 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci dessus doivent être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais ils donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, mercredi 18 décembre, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse à bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au-dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 nov J. W. ZACHARIE, H. W. PALFREY, } syndic.

PAR J. LEVY & WHITING.

IL sera vendu mardi, le 17 courant, à midi, à la Bourse, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le bénéfice de ceux que céla peut concerner.

Le brick anglais MARGARET & POLLY, avec les apparaux qui en dépendent, mis dans ce port en détresse et condamné comme indigne de réparations, construit des meilleurs matériaux à l'ile du Prince Edouard dans l'année 1827, il est en dehors du quai en face la de la rue Conti. Pour plus de renseignements, s'adresser aux encanteurs, rue St-Louis, No. 20.

12 déc

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Succession de John T. Mc Neil—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Roswell Beebe, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,

12 déc W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que James Potter a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Andrew Baker, décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

14 décembre W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de Joseph Gaspard Authemant.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Authemant, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

14 déc W F C DUPLESSIS, Reg.

AVIS—A vendre par Blanc & Brugier—70 boucauts de Sucre, livrables à la Pointe Coupée, presque vis-à-vis le bayou Sarah, cela convient très bien au commerce de l'Ouest; les bateaux à vapeur peuvent attérer. 3 déc

TIERNAN, CUDDY & Co., offrent à vendre à leur magasin, encoignure Gravier & Tchoupitoulas :

400 caisses de Thé gunpowder de 13 livres;
250 do. do. de 6 livres;
400 caisses de Thé, Young Hyson de 13 livres;
200 barils de vieille Eau-de-Vie rectifiée;
75 quarts de tonneaux de Malaga doux;
250 caisses de tabac manufacturé de qualités et prix différents;
100 paniers de bouteilles de Porter;
8 boucauts de garance hollandaise;
16000 Cigarres; 17 paquets d'acier allemand;

9 déc

FRUITS DE MALAGA, &c.

EN débarquement du brick Globe, de Malaga,
800 caisses de raisins muscats et ...;
400 demi-caisses et quarts de caisses.
133 jarres de raisins,
414 ... d'eau de vie espagnole, pour le marché mexicain, à vendre par

4 déc LINCOLN & GREEN.